



STATES OF GUERNSEY



STATES OF ALDERNEY

States
of Jersey

Collaboration entre les Iles Anglo-Normandes et Ouest Normandie Energies Marines

Accord de Coopération

Ouest Normandie Energies Marines et
le Channel Islands Marine Renewable Energy Group

1. Accord de Coopération

La Région Basse-Normandie et le Département de la Manche ont développé des relations fortes avec les Iles Anglo-Normandes, autour d'un bon nombre d'échanges dans les domaines économique, scientifique, éducatif et culturel.

Ouest Normandie Energies Marines (ONEM) a été créée par le Conseil Régional de Basse-Normandie, le département de la Manche et la Communauté Urbaine de Cherbourg afin de promouvoir la région Basse-Normandie auprès des acteurs de l'industrie des énergies marines renouvelables, et de créer un secteur industriel local basé sur les énergies marines renouvelables.

Le groupement Channel Islands Marine Renewable Energy Group (CIMREG) a été créé en 2012 suite à une Déclaration Conjointe d'Intention de coopération entre les gouvernements des Iles Anglo-Normandes (Aurigny, Guernesey, Jersey et Sercq), qui stipule que les îles ont accepté de se regrouper pour représenter et promouvoir ensemble leurs intérêts communs en termes d'énergies marines renouvelables aux niveaux local et international.

L'objectif du présent accord est pour ONEM et CIMREG (les Participants) de travailler ensemble afin de construire des relations solides, de traiter de préoccupations communes, d'encourager une collaboration économique et scientifique. Ils devront également échanger connaissances et bonnes pratiques afin d'assurer le bon développement de leurs activités en matière d'énergies renouvelables.

2. Axes de collaboration

L'objectif général pour ONEM et CIMREG est de travailler conjointement afin de soutenir la filière et d'accélérer la croissance du secteur des énergies marines en Basse-Normandie et dans les Iles Anglo-Normandes.



STATES OF GUERNSEY



STATES OF ALDERNEY

States
of Jersey

De façon plus précise, les axes de collaboration seront les suivants :

- a) Partager des informations, des données et contribuer à la progression des politiques françaises et anglo-normandes, ainsi que des politiques d'autres organes nationaux ou internationaux
- b) Identifier et travailler sur des sujets de préoccupation communs et surmonter les obstacles dans des domaines spécifiques comme les infrastructures portuaires, le réseau électrique, la sécurité maritime, l'investissement et les financements.
- c) Partager des études, des bonnes pratiques, soutenir des initiatives communes en matière d'engagement communautaire et d'impacts socio-économiques et environnementaux
- d) Soutenir et apporter leur contribution aux organismes de réglementation pour simplifier et harmoniser les procédures d'attribution de licence et de planification
- e) Promouvoir le développement de la chaîne de valeur en organisant des manifestations communes à travers nos réseaux, en développant nos relations et en favorisant la collaboration entre entreprises
- f) Travailler ensemble et avec les autorités compétentes afin de promouvoir le secteur des énergies marines grâce à des investissements étrangers
- g) Encourager la coopération dans le secteur de la recherche et le développement des technologies afin d'exploiter les capacités et les atouts des universités et des équipements de recherche.
- h) Soutenir et permettre toute collaboration avec d'autres régions, notamment le Royaume-Uni
- i) Travailler ensemble afin de soutenir des projets communs d'énergies renouvelables dans nos eaux respectives
- j) Promouvoir ensemble le potentiel de la Basse-Normandie et des Iles Anglo-Normandes et leur savoir-faire en termes d'énergies marines renouvelables (à travers des salons, conférences, réseaux...)
- k) Développer des échanges et informations entre CIMREG/ONEM et les partenaires institutionnels français et anglo-normands de façon régulière et organiser des missions communes ou participations communes à des manifestations spécifiques. Cette interaction peut être opérée avec l'aide de la Maison de la Normandie et de la Manche.



STATES OF GUERNSEY



STATES OF ALDERNEY

States
of Jersey

3. Mise en œuvre de la coopération

- a) Réunions : Une réunion officielle avec tous les Participants de chaque juridiction sera tenue chaque année, accueillie par chacun à tour de rôle, ou bien d'une autre façon qui convient aux Participants. Un rapport sera rédigé lors de chaque réunion et un plan de travail sera élaboré et mis à jour.
- b) Propriété Intellectuelle : toute information ou donnée transmise par un autre Participant restera confidentielle et ne devra pas être partagée avec une tierce partie sans autorisation préalable. Des accords de confidentialité peuvent être requis avant qu'une information ne soit divulguée.
- c) Durée de l'Accord de Coopération (ADC) : le présent ADC est conclu pour une durée de trois ans et est renouvelable. Chaque partie se réserve le droit de se retirer de cet accord à tout moment, en notifiant l'autre partie par écrit, avec un préavis d'au moins trois mois.
- d) Litiges : les Participants souhaitent que tout différend ou litige entre les Participants résultant de l'interprétation, de l'exécution ou de l'application de l'une des dispositions du présent ADC soit réglé, à l'amiable, par des consultations mutuelles et/ou des négociations entre les Participants, sans faire appel à un tiers ou un tribunal international.
- e) Des accords bilatéraux peuvent être signés par les membres, autour d'actions spécifiques qui peuvent être traitées bilatéralement (sans contrainte ou obligation de rester dans ce groupement)
- f) Le potentiel de coopération en matière de financements, dont les fonds européens, sera étudié avec l'aide de la Région Basse-Normandie.
- g) La Maison de la Normandie et de la Manche, qui représente la Région Basse-Normandie et le Département de la Manche, pourra être sollicitée dans le cadre de la mise en œuvre du présent accord.
- h) Le présent accord n'est pas destiné à être juridiquement contraignant, à l'exception des paragraphes 3b, 3c, 3d et cet alinéa 3h. Il a été conclu par les parties de bonne foi et dans leur intérêt mutuel.

4. Langue :

Le présent ADC est rédigé en français et en anglais, les deux versions faisant foi.



STATES OF GUERNSEY



Signé par :

Laurent Beauvais
Président de Ouest Normandie Energies Marines

**Représentant le CIMREG
des îles d'Aurigny, Guernesey, Jersey et Sercq**

Robert McDowall
Vice-Président de la commission des grandes
politiques des Etats d'Aurigny

Deputé Al Brouard
Service du Commerce et de l'emploi
Etats de Guernesey

Députée Carolyn Labey
Représentante du CIMREG
pour les Etats de Jersey

M. Roger Olsen
Comité Consultatif des Affaires Générales
Chefs Plaids de Sercq

En présence de :

Jean-Francois Le Grand
Président du Conseil général de la Manche

André Rouxel
Président de la Communauté Urbaine de
Cherbourg